

## 929<sup>e</sup> SÉANCE

En raison de la situation causée par la pandémie (Covid-19), le gouvernement du Québec a imposé des mesures de confinement, notamment la possibilité pour les membres du conseil de participer à la séance du conseil à distance et de publiciser dès que possible l'enregistrement de cette dernière. Dans cette perspective, la 929<sup>e</sup> séance sera disponible sur le site Internet de la Ville de Matagami.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 18 janvier 2022 à 19 h 30 par visioconférence à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et  
messieurs les conseillers

Réal Dubé  
Martin Filion  
Catherine Blouin  
Amélie Sauvé  
Sonia Leblanc  
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de  
monsieur le maire

René Dubé

Sont également présents à cette séance messieurs Daniel Cliche, directeur général, et Pierre Deslauriers, trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

### **2022-01-18-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section VII. Administration, retirer le point suivant :

10. Administration régionale Baie-James – Projet « Festival hivernal » – Demande d'aide financière – Autorisation et signataire

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2022-01-18-02**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA 926<sup>E</sup> SÉANCE**  
**ADOPTION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

– QUE le procès-verbal de la 926<sup>e</sup> séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2022-01-18-03**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA 927<sup>E</sup> SÉANCE**  
**ADOPTION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

– QUE le procès-verbal de la 927<sup>e</sup> séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2022-01-18-04**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA 928<sup>E</sup> SÉANCE**  
**ADOPTION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

– QUE le procès-verbal de la 928<sup>e</sup> séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2022-01-18-05**  
**COMPTES PAYÉS ET À PAYER**  
**ADOPTION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs de décembre 2021, qui s'élèvent à 570 867,33 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 décembre 2021, qui s'élèvent à 153 206,78 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de décembre 2021, qui s'élèvent à 217 544,35 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2022-01-18-06**

**RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE MATAGAMI  
AVIS DE MOTION**

---

Un avis de motion est donné par le conseiller Martin Filion à l'effet qu'il sera adopté, lors de la séance ordinaire du 8 février 2022, un règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Matagami.

Conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, ledit règlement énonce et prévoit :

- les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, lesquelles doivent guider les membres du conseil municipal;
- les règles des normes de comportement qui doivent guider la conduite d'un membre du conseil municipal, que ce soit à ce titre ou en tant que membre d'un comité de la municipalité ou d'un autre organisme où il siège à titre de membre du conseil municipal;
- les règles visant à prévenir les conflits éthiques et, s'il en survient, à aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Le nouveau règlement remplacera le règlement 360-2018 concernant le même sujet.

Et que lors de l'adoption dudit règlement, il y ait dispense de lecture.

**2022-01-18-07**

**PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE MATAGAMI – DÉPÔT**

---

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), monsieur le conseiller Martin Filion dépose le projet de règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Matagami.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité.

**2022-01-18-08**

**RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MATAGAMI  
AVIS DE MOTION**

---

Un avis de motion est donné par le conseiller Réal Dubé à l'effet qu'il sera adopté, lors de la séance ordinaire du 8 février 2022, un règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Matagami.

Conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, ledit règlement énonce et prévoit :

- d'accorder la priorité aux valeurs de la municipalité;
- d'instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
- de prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- d'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Le nouveau règlement remplacera le règlement 367-2018 concernant le même sujet.

Et que lors de l'adoption dudit règlement, il y ait dispense de lecture.

**2022-01-18-09**

**PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MATAGAMI – DÉPÔT**

---

Conformément à la loi, monsieur le conseiller Réal Dubé dépose le projet de règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Matagami.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité.

**2022-01-18-10**

**EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA  
PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA  
POSTES DE MONITEUR EN CHEF DES TERRAINS DE JEUX,  
ANIMATEURS DES TERRAINS DE JEUX ET PRÉPOSÉS AUX ESPACES  
VERTS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE  
AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par la conseillère Catherine Blouin

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière pour les postes de moniteur en chef aux terrains de jeux, animateurs des terrains de jeux et préposés aux espaces verts dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2022, auprès d'Emploi et Développement social Canada;

- D’AUTORISER la contribution financière nécessaire de la Ville de Matagami pour assurer la portion de financement de l’organisme demandeur;
- ET D’AUTORISER madame Julie Tremblay, directrice adjointe des finances et trésorerie, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

**2022-01-18-11**

**ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES**

**ENTENTE POUR LE PARTAGE D’UNE RESSOURCE EN GESTION DOCUMENTAIRE À L’EMPLOI DE LA VILLE DE MATAGAMI  
AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire maintenir le poste de technicien-archiviste à long terme, et ce, malgré la pression financière sur ses finances occasionnée par la fermeture du plus gros employeur de la municipalité en juin 2022;

ATTENDU QUE l’Administration régionale Baie-James (ARBJ) souhaite embaucher un archiviste surnuméraire et qu’elle évalue ses besoins à environ quatorze (14) heures de services par semaine;

ATTENDU QU’il est difficile de pourvoir un poste surnuméraire à temps partiel dans le domaine de la gestion documentaire;

ATTENDU QUE la Ville et l’ARBJ bénéficieraient toutes deux de l’attraction et de la rétention liées à un poste à temps complet, ainsi que de la stabilité souhaitée pour ce type d’emploi.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D’APPROUVER l’entente pour le partage d’une ressource en gestion documentaire à l’emploi de la Ville de Matagami à intervenir entre la Ville de Matagami et l’Administration régionale Baie-James;
- ET D’AUTORISER monsieur Daniel Cliche, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, l’entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

**2022-01-18-12**  
**POSTE D'AGENT D'ADMINISTRATION**  
**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-14-10**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– D'ABROGER la résolution numéro 2021-12-14-10.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2022-01-18-13**  
**RÉMUNÉRATION 2022 DU PERSONNEL-CADRE**  
**AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

– D'AUTORISER les dispositions relatives à la rémunération du personnel-cadre pour l'année 2022, telles que présentées au conseil municipal dans le cadre de la préparation budgétaire 2022 et résumées à la note de service du 17 décembre 2021 de madame Julie Tremblay, directrice adjointe aux finances et trésorerie.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2022-01-18-14**  
**DÉMARCHE « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS » – CRÉATION ET MISE**  
**SUR PIED DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU la récente adoption du plan d'action relativement au dossier de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA);

ATTENDU QU'une résolution doit être adoptée par le conseil de la Ville de Matagami afin de créer et de mettre sur pied un comité de suivi du plan d'action relatif à la démarche MADA.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'AUTORISER la composition du comité de suivi du plan d'action MADA comme suit :
  - madame Catherine Blouin, élue responsable des questions Familles et Aînés;
  - monsieur André Bonenfant, représentant des aînés;
  - madame Sonia Leblanc, organisatrice communautaire au Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James;
  - monsieur Michel Patry, représentant des aînés et président du Club de l'âge d'or « Vive la joie » de Matagami;
- ET DE NOMMER monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, coordonnateur intérimaire du comité de suivi du plan d'action relatif à la démarche MADA, et ce, jusqu'à la nomination d'une personne-ressource.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2022-01-18-15**  
**ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES**  
**PROJET « PROGRAMMATION SOCIALE »**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**  
**AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite mettre en place une programmation mensuelle à vocation sociale permettant aux Matagamien(ne)s et aux nouveaux arrivants de faire des rencontres et de développer des liens durables dans un cadre propice;

ATTENDU QUE le projet permettra l'intégration au milieu des nouveaux arrivants de façon naturelle;

ATTENDU QUE le projet permettra la création d'occasions de maillage plus nombreuses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par le conseiller Martin Filion

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière de 10 000 \$ auprès de l'Administration régionale Baie-James pour le projet « Programmation sociale »;
- D'AUTORISER monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande d'aide financière ainsi que toute entente à intervenir entre les deux parties;

- ET D'AUTORISER l'Administration régionale Baie-James à donner et à recevoir de l'information quant au projet « Programmation sociale » avec les partenaires projetés ou potentiels, dans le but notamment d'analyser le dossier, de compléter de l'information ou encore de confirmer la participation financière des autres partenaires, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2022-01-18-16**

**LOISIR SPORT BAIE-JAMES**

**PROJET « CLUB DE LECTURE LES P'TITS CARIBOUS »**

**DEMANDE DE PARTENARIAT – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE l'initiative du « Club de lecture les P'tits Caribous » s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans;

ATTENDU QUE le Club de lecture a pour objectifs d'encourager les enfants à cultiver leur goût pour la lecture, les sensibiliser au plaisir de la lecture, piquer leur curiosité et stimuler leur imagination;

ATTENDU QUE Loisir Sport Baie-James est l'initiateur du projet dans la région Nord-du-Québec, secteur Baie-James;

ATTENDU QUE la collaboration de la Ville, par le biais de sa bibliothèque, est essentielle au bon fonctionnement et à la réussite de l'implantation et du maintien du Club de lecture;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire participer au projet en devenant un partenaire de Loisir Sport Baie-James.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉE par la conseillère Sonia Leblanc

- D'AUTORISER la demande de partenariat de Loisir Sport Baie-James quant à l'établissement du « Club de lecture les P'tits Caribous » dans la bibliothèque municipale de la Ville de Matagami;
- DE NOMMER madame Majorie Perrier, responsable de la bibliothèque, à titre de représentant de la Ville au sein du comité régional de mise en place du Club de lecture;
- DE RESPECTER l'échéancier de réalisation soumis par Loisir Sport Baie-James et le soutien financier de 600 \$ nécessaire à sa réalisation;
- DE MAINTENIR les activités du Club de lecture pour l'année 2023, incluant les obligations financières et organisationnelles s'y rattachant;
- ET DE SIGNIFIER à Loisir Sport Baie-James l'intérêt de la Ville de Matagami à participer au projet régional « Club de lecture les P'tits Caribous » à titre de partenaire et collaborateur.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »



**2022-01-18-17**

**LOISIR SPORT BAIE-JAMES**

**MESURE DE SOUTIEN AUX CENTRALES D'ÉQUIPEMENTS  
RÉCRÉATIFS, SPORTIFS ET ADAPTÉS – DEMANDE DE PARTENARIAT  
AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la « Mesure de soutien aux centrales de prêt d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés » est un projet piloté par le Regroupement des unités régionales de loisir et de sport, dont Loisir Sport Baie-James est membre;

ATTENDU QUE ce projet a pour but d'encourager la population à la pratique d'activités récréatives, sportives, physiques et de plein air par l'implantation d'une centrale de prêt de matériel et d'équipement récréatifs, sportifs et adaptés;

ATTENDU QUE cette mesure permettrait à la Ville de Matagami de procéder à l'achat d'équipements d'une valeur, avant taxes, de 14 000 \$ et de bénéficier d'une subvention de 11 000 \$;

ATTENDU QUE cette mesure mise en place par le gouvernement du Québec est faite afin d'encourager l'achat des équipements, de façon exclusive, auprès d'entreprises enregistrées au « Panier Bleu »;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire participer au projet de Loisir Sport Baie-James.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- DE CONFIRMER à Loisir Sport Baie-James la participation de la Ville dans le cadre de la « Mesure de soutien aux centrales de prêt d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés » pour notre municipalité;
- QUE la Ville s'engage à respecter les conditions édictées par ladite mesure de soutien, autant pour les conditions d'achat que pour le prêt desdits équipements;
- ET D'AUTORISER monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout document relatif à la « Mesure de soutien aux centrales de prêt d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés » ainsi que toute entente à intervenir entre les deux parties, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2022-01-18-18**

**PERMIS D'AFFAIRES « MASSOTHÉRAPIE »  
MADAME CHLOÉ DALLAIRE**

---

Dépôt pour information.

**2022-01-18-19**

**TÉLÉTHON RÉGIONAL DE LA RESSOURCE POUR PERSONNES  
HANDICAPÉES ABITIBI-TÉMISCAMINGUE/NORD-DU-QUÉBEC ÉDITION  
2022 – CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec est un organisme régional qui peut bénéficier à l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE la 25<sup>e</sup> édition du Téléthon régional aura lieu le 30 janvier 2022;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire soutenir les organismes dont leur travail peut apporter un grand bénéfice à ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- D'AUTORISER le versement de 500 \$ à la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec, dans le cadre de son Téléthon régional, qui se tiendra le 30 janvier 2022.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2022-01-18-20**

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION  
COTISATION ANNUELLE 2022**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE la Ville de Matagami renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2022, en y incluant l'adhésion au Carrefour du capital humain;
- ET D'AUTORISER le paiement de 5 148,95 \$, taxes en sus, pour la cotisation 2022 de l'Union des municipalités du Québec et celle du Carrefour du capital humain.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2022-01-18-21**  
**SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS**  
**24<sup>E</sup> ÉDITION DU DÉFI OSENTREPRENDRE**  
**CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la 24<sup>e</sup> édition du Défi OSENTREPRENDRE Nord-du-Québec aura lieu à Lebel-sur-Quévillon au printemps prochain;

ATTENDU QUE ledit concours a pour but de promouvoir la culture entrepreneuriale de notre région.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Fillion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- DE CONTRIBUER à titre de partenaire Rubis à la 24<sup>e</sup> édition du Défi OSENTREPRENDRE Nord-du-Québec et ainsi octroyer une aide financière de 250 \$.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2022-01-18-22**  
**DÉVELOPPEMENT MATAGAMI INC.**  
**NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Martin Fillion

- DE NOMMER messieurs les conseillers Réal Dubé et Pierluc Brousseau comme représentants du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de Développement Matagami inc.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2022-01-18-23**  
**DÉVELOPPEMENT MATAGAMI INC.**  
**CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR SOUTIEN AUX OPÉRATIONS 2022**  
**AUTORISATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- DE VERSER une contribution financière de 15 000 \$ à Développement Matagami inc. pour soutenir ses opérations, et ce, comme il est prévu au poste 02-622-00-991 du budget 2022.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2022-01-18-24**  
**SERVICE DES INCENDIES**  
**POMPIER VOLONTAIRE**  
**DÉMISSION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Fillion

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'ACCEPTER la démission de monsieur Damien Belloir à titre de pompier volontaire, cette dernière étant effective le 11 janvier 2022;
- ET DE LE REMERCIER pour ses six (6) années de services rendus à la communauté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2022-01-18-25**  
**CORRESPONDANCE**

---

**1. AUTRES**

**a) Association des peintres-artisans en « Nord » de Matagami**

- i) Lettre du 15 décembre 2021 – Remerciements quant à l'aide octroyée dans le cadre du fonds de soutien au milieu communautaire

**b) Club de l'âge d'or « Vive la joie » de Matagami**

- i) Lettre du 17 décembre 2021 – Remerciements quant à l'aide octroyée dans le cadre du fonds de soutien au milieu communautaire

**2022-01-18-26**  
**CHEFS DE SERVICE**  
**RAPPORT MENSUEL – DÉCEMBRE 2021**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D'APPROUVER le rapport mensuel de décembre 2021 du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance;

- D'APPROUVER le rapport mensuel de décembre 2021 du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de décembre 2021 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel de décembre 2021 du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2022-01-18-27**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En raison de la tenue de la séance par visioconférence, il ne peut y avoir de question de l'audience. Dans cette optique, la Ville de Matagami a invité les citoyens, en amont de la séance du conseil, à transmettre leurs questions par courrier électronique.

Pour la séance du mois de janvier, aucune question n'a été reçue par courriel.

**2022-01-18-28**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- DE LEVER la séance à 19 h 53.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

*René Dubé*

---

RENÉ DUBÉ  
MAIRE

*Pierre Deslauriers*

---

PIERRE DESLAURIERS, OMA  
GREFFIER

